

Bilan 2018

Maitre d'ouvrage :

GRAND COGNAC

Exploitant :

SAUR

Origine de l'eau :

Achat d'eau au SIAEP SUD
CHARENTE

1 Source : Grand Font
Captage autorisé

Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la
station de traitement de la
Grand Font située sur la
commune de Criteuil la
Magdeleine.

Depuis décembre 2018, le
Grand Cognac bénéficie d'une
dérogation préfectorale, pour
une durée de 3 ans, délai
durant lequel le retour au
respect de la limite de qualité
pour les paramètres pesticides
est exigé.

Communes de l'unité de distribution :

1183 habitants

AMBLEVILLE

CRITEUIL LA MAGDELEINE

LIGNIERES SONNEVILLE

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

GRAND COGNAC

UNITÉ DE DISTRIBUTION :

LIGNIERES

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 23,6 °F

Eau moyennement dure

FLUOR

Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l

Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**

Teneur maximale= 0,17 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50 mg/l

Conforme.

Teneur moyenne= 16,6 mg/l et Teneur maximale = 17,6 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total

Non conformité en **atrazine déséthyl déisopropyl** mais la teneur maximale (0,30 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 60 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)
Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses.

TURBIDITE

Référence de qualité : ≤ 2 NFU

Conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires. Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019